



DCM DU 28 SEPTEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.245

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **28 septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 22 septembre 2023 - **Date d'affichage** : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Elsa ROUSSEL, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

6 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

6 pouvoirs : M. Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Lydia MÉRET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

SOUTIEN A LA POPULATION DU MAROC

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire interministérielle ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'appel au fond de solidarité lancé aux collectivités territoriales émis par Cités Unies France le 11 septembre 2023 ;

La collectivité s'est engagée depuis de nombreuses années auprès de Cités Unies France, qui agit avec l'ensemble des collectivités françaises pour aider les territoires lors d'une crise.

Au Maroc, dans la nuit de vendredi 8 à samedi 9 septembre dernier, un séisme de magnitude 7 est survenu et a très lourdement touché le pays, tant dans les dégâts matériels que les pertes humaines. Afin de concrétiser l'élan de solidarité qui se met en place, Cités Unies France a décidé d'ouvrir un fond de solidarité permettant une réponse collective, concertée et efficace des collectivités territoriales françaises pour venir en aide aux territoires touchés. Ce fond visera à agir au service d'une action de réhabilitation auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des États.

Dans la lignée de ce qui est fait habituellement en pareilles circonstances, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide d'un montant de 1 500 € qui sera versé sur le compte ouvert à cet effet par Cités Unies France, et prélevé sur l'article 6574 qui présente les crédits suffisants à cet effet.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € ;
- **DIT** que le montant sera prélevé sur l'article 6574 et versé sur le compte dédié aux populations du Maroc de Cités Unies France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr